

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARQUENAY

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022

Nombres de Membres En exercice : 15 Nombre de Membres Présents : 11
--

L'an deux mil vingt-deux, le huit décembre, à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqués le 02.12.2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, sous la présidence de **Mr. BERTREL Jérémy, Maire.**

Etaient présents : Ms Jérémy BERTREL, Régine BREHIN, Jean-Paul BREHIN, Mélinda BRUNEAU, Béatrice de FARCY de PONTFARCY, Romain LETREGUILLY, Fanny MEIGNAN, Philippe OGER, Didier PICHOT, Aurélien RICHARD, Carol-Anne SASSIER.

Etaient excusés : Ms Lucie CHARPENTIER, Raphaël LAMY, Vanessa MENARD, Christophe TINNIERE.

Secrétaire de séance : Mr Romain LETREGUILLY

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION DETR : CREATION D'UN CHEMINEMENT DOUX ET AMENAGEMENT DE SECURITE EN AGGLOMERATION

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que depuis plusieurs années, la volonté de la municipalité est d'offrir aux administrés la possibilité de circuler en toute sécurité dans l'agglomération grâce aux aménagements de sécurité et au développement des voies piétonnes et cheminements doux.

Monsieur le Maire propose de compléter le cheminement piéton de l'agglomération par un aménagement au nord-ouest, permettant une liaison entre le chemin du Cerisier et la rue des Noyers via le contour de la rue des Chênes, pour permettre un accès sécurisé au centre bourg, à l'école, et achever ainsi le cheminement périphérique de l'agglomération.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la réalisation des travaux d'aménagement d'un cheminement doux en agglomération,
- Sollicite une aide au titre de la D.E.T.R. à hauteur de 40 % de la dépense HT (30 % de subvention DETR + 10 % d'inscription CRTE)

- Précise que le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RESSOURCES	
Travaux d'aménagements	96 449,90	D.E.T.R.	38 579.96
TOTAL HT	96 449,90	Autofinancement	77 159,92
TOTAL TTC	115 739,88	TOTAL	115 739,98

- Autorise Monsieur le maire à signer toutes pièces à intervenir à cet effet.

Fait et délibéré les jour, mois et an dits
Le Maire, J. BERTREL